

Les risques professionnels et le droit du travail

Par **yaourt**, le **05/11/2018** à **14:05**

Bonjour,

J'aimerais votre avis sur mon plan de dissertation en droit du travail sur le sujet suivant : "**les risques professionnels et le droit du travail**". Etant donné que la matière est le droit du travail, la mention "et le droit du travail" m'apparaît comme inutile, si bien qu'on pourrait résumer le sujet aux "risques professionnels". Ai-je raison ?

Sinon, voici mon plan, si vous pouvez me donner votre avis, n'hésitez pas :) :

- I) La prévention des risques professionnels incombant à l'employeur
 - A) Les règles de prévention de santé et de sécurité incombant à l'employeur
 - B) Le non-respect règles de prévention de santé et de sécurité sanctionné

- II) La prévention des risques professionnels par les autres acteurs de l'entreprise
 - A) La prévention des risques professionnels par les instances représentatives du personnels
 - B) La prévention des risques professionnels par la salarié

Par **Lorella**, le **06/11/2018** à **18:39**

Bonsoir

Les risques professionnels et le droit du travail : oui parce qu'on pourrait aussi développer les RP et le droit de la sécurité sociale qui traite des dommages suite accidents du travail et maladies professionnelles.

En introduction, vous pourriez définir les risques professionnels. A distinguer du danger et du dommage.

Exemple :

danger : défaut d'isolation d'un appareil électrique
risque : électrocution
dommage : décès

Proposition plan

I - Obligations de l'employeur

:

- a) Evaluation des risques et actions de prévention
- b) Manquement aux obligations

II - Les autres acteurs de la prévention dans l'entreprise :

- a) les représentants du personnel
- b) les salariés

Par **Lorella**, le **19/11/2018** à **09:09**

Bonjour

Mon plan vous a t il aidé ?

Merci pour votre retour.